



PREAVIS MUNICIPAL No 26-03

Sainte-Croix, le 2 février 2026
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Remplacement du véhicule polyvalent Bucher Ladog T1250 du secteur des travaux.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter l'octroi d'un crédit destiné au remplacement du véhicule polyvalent Bucher Ladog T1250, actuellement utilisé par le service des travaux.

Le modèle proposé en remplacement est un véhicule polyvalent de la marque Meili modèle M 1300 Beat, répondant de manière optimale aux besoins opérationnels et techniques identifiés.

II. Préambule

Le véhicule sera principalement affecté aux activités suivantes : déneigement et salage des trottoirs et des routes ; pose des piquets à neige à l'aide d'un marteau pneumatique ; nettoyage des routes secondaires à l'aide d'une balayeuse ou d'un souffleur ; appui aux diverses activités du service des travaux, notamment pour le transport de matériel à l'aide de remorques.

III. Véhicule actuel

Le véhicule actuel est un Bucher Ladog T1250, en service depuis 2015. Après plus de dix années d'utilisation intensive, il présente aujourd'hui des signes clairs de fatigue. Des pannes récurrentes, une usure marquée des composants mécaniques ainsi qu'une fiabilité en baisse impactent directement l'efficacité des interventions du service des travaux.

IV. Choix du modèle

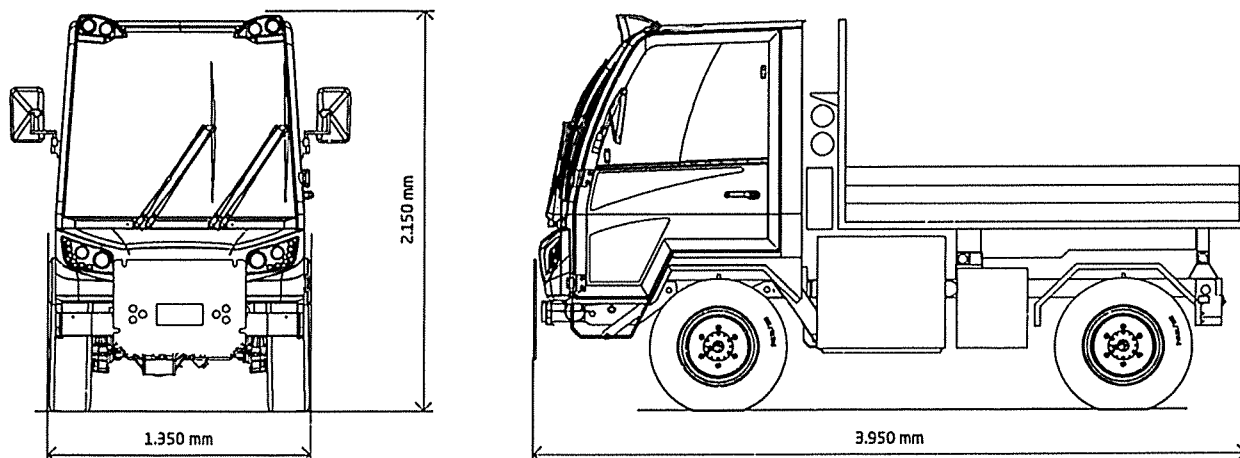
Le cahier des charges du nouveau véhicule a été élaboré sur la base des besoins opérationnels actuels du service, avec une attention particulière portée à la largeur du véhicule, afin de garantir le déneigement efficace des trottoirs les plus étroits.

Une exigence de compatibilité totale avec les accessoires déjà en notre possession a également été intégrée, dans le but d'éviter l'acquisition de nouveaux agrégats et de maîtriser les coûts.

Le véhicule retenu présente en outre l'avantage d'être identique au second véhicule étroit actuellement en service. Ce choix permet une gestion optimisée des pièces de rechange, une parfaite interchangeabilité des accessoires et une formation du personnel plus ciblée et efficace.

Des offres ont été demandées aux quatre principaux fournisseurs sur le marché suisse de ce type de véhicule spécialisé. Deux véhicules proposés et correspondant à nos critères ont ensuite été testés par les collaborateurs du Secteur des Travaux dans diverses situations.

Suite à ces essais, une analyse multicritères a permis de porter notre choix sur le véhicule porteur M1300 BEAT, de la maison Victor Meili AG.



V. Coûts véhicule

Véhicule porteur type Meili M1300 BEAT	Chf	188'000.00
Reprise véhicule Meili VM3500	Chf	-12'000.00
Chaines à neige	Chf	4'500.00
Total HT	Chf	180'500.00
TVA 8.1 %	Chf	14'620.00
Total TTC arrondi	Chf	<u>195'500.00</u>

VI. Financement selon les normes MCH2

Selon les principes MCH2, la comptabilisation des factures de ce préavis passe par le compte des investissements – 61505.5064.1 qui sera porté à la fin de l'exercice sur le compte au bilan 1407.26.03 le temps des travaux. Dès le début de l'amortissement, ce préavis portera le compte 1406.26.03 au bilan. La durée d'amortissement respectera la réglementation de MCH2 et suivra les conditions du préavis 26-03 dès la 1^{ère} année de son utilisation.

L'investissement net sera amorti par le compte 61505.3300 conformément aux dispositions légales MCH2.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 23'460.-- la première année en tenant compte des intérêts (2.0 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur environ 10 ans (durée d'utilisation estimée), le coût représente Chf 21'760.-- avec annuité constante, soit sur la durée totale Chf 217'600.--.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du véhicule polyvalent Bucher Ladog T1250 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf 195'500 TTC**. Le compte d'investissement 61505.5064.1 est ouvert à cet effet ;
- **de financer** ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

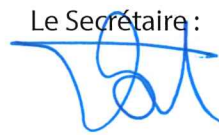
Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


Y. PAHUD



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Déléguée municipale : Mme Nathalie Jaccard